

www.sportcontact.org

@ sportcontact_org



SPORTCONTACT

Costa Brava, Barcelone et les Pyrénées

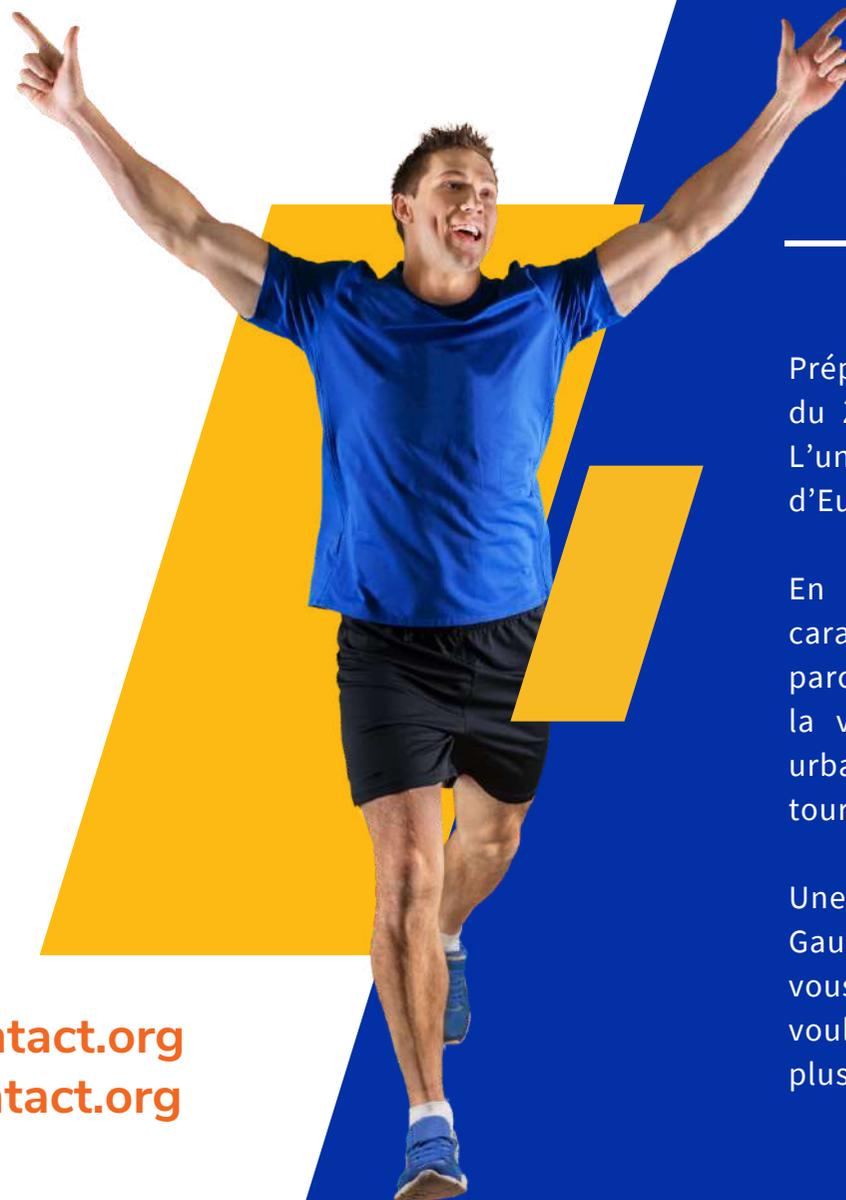
Spécialistes en Expériences de Voyages Sportifs

 ZURICH®
MARATÓ
BARCELONA

10
MARS
2024



www.sportcontact.org
info@sportcontact.org



45e Édition

Préparez-vous pour le nouveau parcours du Zurich Marathon de Barcelone 2024. L'une des courses les plus attrayantes d'Europe.

En plus du climat favorable qui caractérise la ville de Barcelone, le parcours traverse également le cœur de la ville, étant un itinéraire totalement urbain qui traverse les attractions touristiques les plus emblématiques.

Une visite du patrimoine moderniste de Gaudí, de l'Eixample ou du Camp Nou, vous obligera à lever la tête si vous ne voulez rien manquer d'une des villes les plus spéciales au monde

Informations Générales

Fermeture des inscriptions des participants: 10 février 2024

Horaires:

La course commence à 8h30 sur Pg. de Gràcia

Arrivée approximative du premier coureur: 10h40

Limite de temps: 6 heures à partir du début de la course

Lièvres:

35 lièvres participeront à la course. Un rythme sera établi pour que les coureurs puissent terminer le marathon en 7 temps différents : 2h45, 3h, 3h15, 3h30, 3h45, 4h et 4h30.

Ravitaillement:

Pendant le marathon, il y aura des points de ravitaillement pour les coureurs tous les 2,5 kilomètres.

Vestiaire:

À partir de 6h30

Douches:

De 10h30 à 15h30 avec service de transfert

*Il est nécessaire de porter le dossard de la course



RUN

Catégories

Sub-23: 18-22 ans

Master: 23-34 ans

Master 35: 35-39 ans

Master 40: 40-44 ans

Master 45: 45-49 ans

Master 50: 50-54 ans

Master 55: 55-59 ans

Master 60: 60-64 ans

Master 65: 65-69 ans

Master 70: 70-74 ans

Master 75: 75 ans et plus

Pack Hôtel + Marathon

INCLUS

- 2 ou 3 nuits d'hébergement avec petit déjeuner
- Hôtel 3 ou 4 étoiles
- Chambres doubles
- WiFi gratuit
- Inscription à la course (pour le coureur)
- Kit pour les coureurs: barre énergétique et boisson isotonique

PAS INCLUS

- Taxe touristique
- Transferts

- ✓ NOUS ORGANISONS TOUTES VOS ACTIVITÉS NON SPORTIVES
- ✓ ADAPTÉ À VOTRE BUDGET ET CHOISISSEZ VOTRE HÉBERGEMENT
- ✓ NOUS PRENONS EN CHARGE TOUTE L'ORGANISATION



Inscription

Informations Personnelles

Nom: _____

Prénom: _____

Carte d'identité: _____

Pays: _____

Région: _____

Ville: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____

Nationalité: _____

Genre: _____

Date de naissance: _____

Informations de Contact

Email: _____

Contact d'urgence: _____

Informations sur la Course

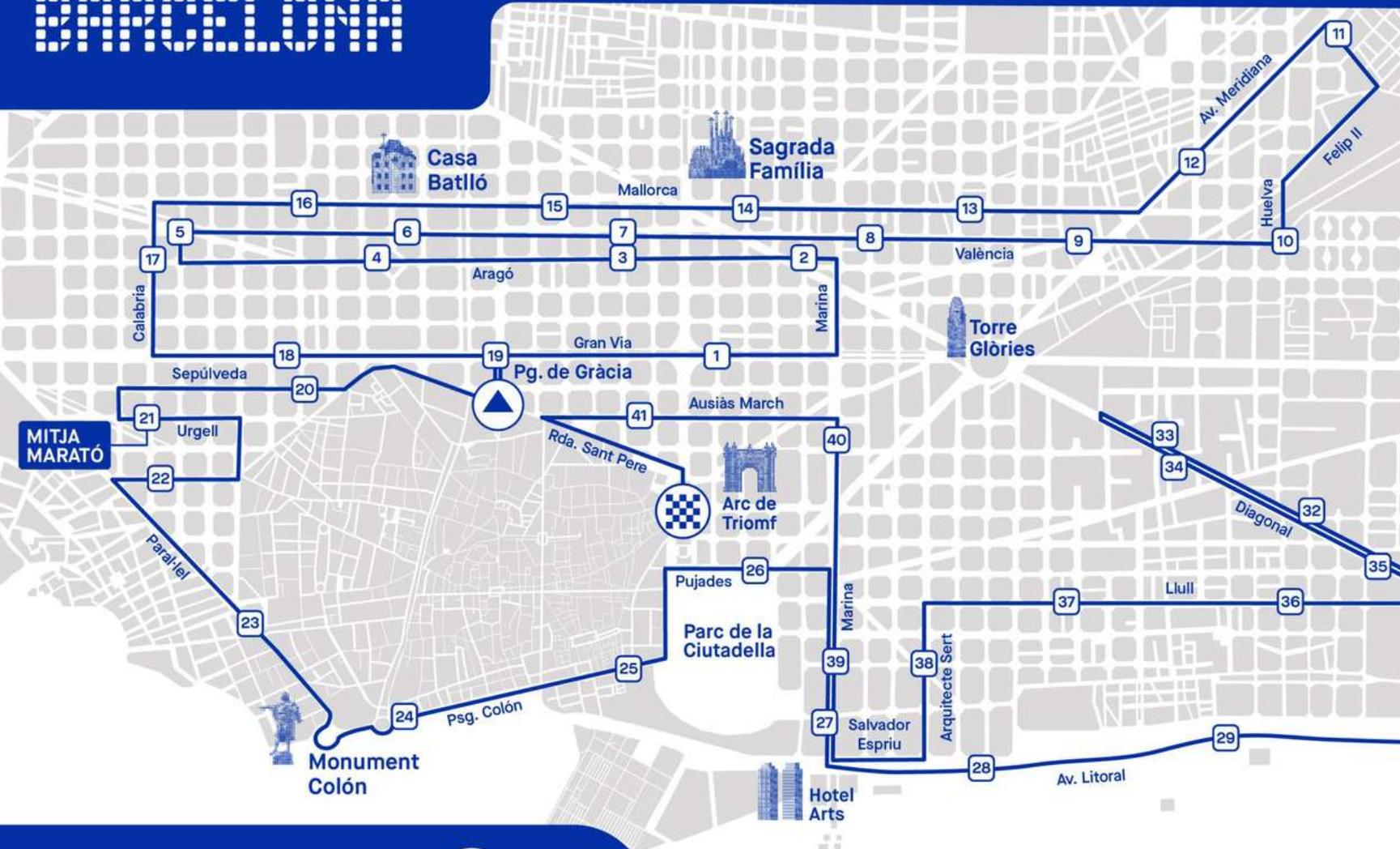
Club: _____

Heure estimée: _____

Êtes-vous affilié à une fédération? _____

Taille du t-shirt: _____

Les inscriptions se clôturent le 11 février 2024



Technical information:

From start to 21k: 74m+
 From 21 to 30: 17m+
 KM 30 to 35: 16m+
 KM 35 to 40: 21m+
 KM 40 to Finish: 7m+

↑ Longest line:
 4,9 km

↪ Number of corners:
 33



RÈGLEMENT

***Pour participer, il est obligatoire de courir avec une puce.**

Article 1

Le Zurich Marathon de Barcelone est soutenu par un Comité Promoteur composé de quatre institutions et entités : l'Ajuntament de Barcelona, la Plataforma Marató a Barcelona, la Federació Catalana d'Atletisme et Turisme de Barcelona. Sa Coordination Générale relève de l'Institut Barcelona Esports, et son Organisation Exécutive est assurée par ASO (Amaury Sport Organisation) et RPM Sports. De plus, il dispose d'un organe consultatif, le Sénat du Zurich Marathon de Barcelone, composé de 24 personnes de renom dans le monde de l'athlétisme catalan et de l'organisation d'événements sportifs, agissant comme observateur de l'épreuve et de son organisation.

Article 2

Jour de la course : dimanche 10 mars 2024.
Le départ est à 8h30.
Parcours totalement urbain.

Article 3

La distance est de 42,195 kilomètres. Elle est certifiée par la Federació Catalana d'Atletisme par l'intermédiaire d'un commissaire autorisé de l'IAAF. De même, le marathon est régi par le règlement des courses sur route de l'IAAF. Les juges de la RFEA et de la FCA veilleront au respect du règlement.

Article 4

Le juge-arbitre désigné par la RFEA aura la décision finale sur tout aspect contraignant pour le déroulement de l'épreuve. Il sera assisté de juges et de commissaires auxiliaires de la FCA. Conformément aux règles de l'IAAF, à partir du km 5 et tous les 5 km, il y aura un point de ravitaillement, ainsi qu'à l'arrivée.

Article 5

La course est ouverte aux athlètes de toutes nationalités, licenciés ou non. Dans tous les cas, il faudra avoir 18 ans révolus le jour de l'épreuve. Conformément à la réglementation de la RFEA, différentes classifications seront établies, tant en catégorie masculine que féminine, en fonction de l'année de naissance.

Article 6

Chaque coureur participe au marathon sous sa responsabilité et dispose d'un niveau de condition physique suffisant pour affronter l'épreuve.

Article 7

Trois catégories sportives avec handicap sont établies : fauteuil roulant, handicap visuel et handicap intellectuel.

- o Personnes avec handicap visuel :

Elles partiront du premier sas. Pour être éligibles à la classification et à la remise des prix du handicap visuel, il est nécessaire de joindre une copie de la carte d'invalidité. Les guides ne porteront pas de puce et devront être dûment identifiés.

- o Personnes avec handicap intellectuel :

Elles partiront du premier sas. Pour être éligibles à la classification et à la remise des prix du handicap intellectuel, il est nécessaire de joindre une copie de la carte d'invalidité.

- o Personnes participant dans la catégorie fauteuil roulant :

Elles devront être sur la ligne de départ une heure avant le début de l'épreuve.

*La remise des prix de ces catégories aura lieu dès qu'au moins 3 athlètes auront terminé. Les prix seront remis le jour même de la course. Il faut se rendre à la zone du podium une fois la course terminée pour connaître la première, deuxième et troisième position.

Article 8

Le Zurich Marathon de Barcelone sera le Championnat de Catalogne Universitaire de la spécialité. Les participants qui souhaitent concourir pour la classification universitaire doivent s'inscrire normalement et ensuite contacter le service des sports de leur université.

Article 9

La participation dans des modalités qui ne correspondent pas à cette épreuve d'athlétisme, telles que les patins, les skateboards, les vélos, les handbikes et/ou les fauteuils roulants électriques, entre autres, n'est pas autorisée.

Article 10

Un temps maximum de 6 heures est établi pour terminer le parcours. Après ce délai, les participants qui n'ont pas terminé pourront continuer en respectant le code de la route et sous leur responsabilité.

Article 11

L'inscription au Zurich Marathon de Barcelone est personnelle et non transférable, et implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, elle ne pourra être transférée ou vendue à une autre personne, amie ou famille, pour des raisons d'absence le jour de l'épreuve. Tout manquement à cette condition peut invalider la participation à l'épreuve, et l'organisation se réserve le droit de vous exclure de la participation à des événements futurs.

Article 12

L'organisation du Zurich Marathon de Barcelone ne remboursera pas le montant de l'inscription en cas de blessure et/ou de maladie antérieure, postérieure ou pendant la course, ni pour quelque raison que ce soit extérieure à celle-ci. En aucun cas, elle ne pourra être reportée pour des éditions futures.

Article 13

L'inscription ne sera valide qu'après paiement effectif. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au lundi 4 mars 2024 à 23h59 ou, pour des raisons de sécurité sur le circuit, jusqu'à atteindre le nombre maximal de 20.000 inscrits.

Article 14

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'invalider les articles 11 et 12 du règlement, en adoptant les mesures jugées appropriées.

Article 15

Les dossards seront à retirer le vendredi et le samedi précédant le jour de la course à l'Expo Sports. Il faudra présenter le courriel avec le numéro de dossard et une pièce d'identité officielle.

Après avoir retiré le dossard à l'endroit indiqué par l'organisation, le t-shirt sera récupéré dans un strict ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de la taille. L'organisation ne peut garantir la taille car la commande et la fabrication des t-shirts sont effectuées avant la clôture des inscriptions.

Le fait de ne pas retirer le dossard et le sac du coureur dans les termes établis signifie renoncer à ces derniers. Les dossards ne pourront pas être retirés le jour de la course

Article 16

Les dossards doivent être portés de manière visible à l'avant du torse pendant toute la durée de la course. Le dossard ne peut pas être plié ni manipulé et doit être placé en haut du torse et être visible.

Article 17

L'organisation fournira une puce à usage unique à chaque participant, qui devra la rendre à la fin de l'épreuve.

Article 18

Le départ est structuré en sas. Chaque sas est identifié par une couleur et seuls ceux ayant le dossard de la couleur distinctive du sas pourront y accéder.

Article 19

La sécurité sur la voie publique sera assurée par la Guardia Urbana de Barcelona.

Article 20

Les services médicaux seront autorisés à retirer tout participant pour des raisons médicales.

Article 21

L'organisation peut modifier le parcours pour des raisons indépendantes et/ou de force majeure. Le respect du circuit homologué est soumis en tout temps aux rénovations approuvées sur la voie publique, qui peuvent entraîner de petits changements de dernière minute, inévitables le jour de l'épreuve, mais qui n'affecteront pas la distance officielle.

Article 22

Les participants permettent explicitement que leur nom, prénom, sexe et année de naissance soient publiés sur les listes des inscrits, ainsi que sur celles des résultats, s'ils terminent la course conformément à la réglementation établie.

Article 23

L'organisation dispose d'une police d'assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur. Tous les participants sont couverts par une police d'assurance accidents conformément au décret royal 849/1993 du 4 juin, déterminant les prestations minimales de l'Assurance Sportive Obligatoire :

1. Assistance médico-chirurgicale et sanitaire en cas d'accidents survenus sur le territoire national, sans limite de frais, et avec une limite temporaire de dix-huit mois à compter de la date de l'accident.
2. Assistance pharmaceutique en régime hospitalier, sans limite de frais, et avec une limite temporaire de dix-huit mois à compter de la date de l'accident.
3. Assistance en régime hospitalier des frais de prothèses et de matériel d'ostéosynthèse, intégralement, et avec une limite temporaire de dix-huit mois à compter de la date de l'accident.
4. Les frais engagés pour la rééducation pendant la période de dix-huit mois à compter de la date de l'accident.
5. Assistance médico-chirurgicale, pharmaceutique et sanitaire en cas d'accidents survenus à l'étranger, jusqu'à une limite, pour tous les concepts, de 6.000 €, et avec une limite temporaire de dix-huit mois à compter de la date de l'accident. Cette prestation est compatible avec les indemnités pour pertes anatomiques ou fonctionnelles, causées par un accident sportif, accordées à la fin du traitement.
6. Indemnités pour pertes anatomiques ou fonctionnelles causées par un accident sportif, avec un minimum, pour les grands invalides (tétraplégie), de 12.020,24 €.
7. Secours en cas de décès, lorsqu'il survient à la suite d'un accident dans la pratique sportive, pour un montant d'au moins 6 010,12 €.
8. Secours en cas de décès, lorsqu'il survient dans la pratique sportive, mais sans cause directe du même, pour un montant minimum de 1.803,04 €.
9. Frais engagés pour l'acquisition de matériel orthopédique pour la guérison d'un accident sportif (non préventif), pour un montant minimum de 70 % du prix de vente au public dudit matériel orthopédique.
10. Frais engagés en odonto-stomatologie, pour des lésions buccales causées par un accident sportif. Ces frais seront couverts jusqu'à 240,40 €.
11. Assistance médicale dans les centres ou auprès des praticiens agréés dans toutes les provinces du territoire national.
12. Ne sont pas couvertes les lésions non accidentelles, telles que, entre autres, les suivantes:
 - o Tendinites non traumatiques.
 - o Contractures, claquages musculaires, surmenages.
 - o Lésions dégénératives.
 - o Pathologies et lésions dégénératives, préexistantes, chroniques, tendinites non traumatiques, gonalgies ou douleurs sans origine traumatique (douleurs dorsales, aux deux genoux, surmenages).
 - o Frais de rééducation à domicile.
 - o Frais d'acquisition d'orthèses.
 - o Frais de pharmacie ambulante.

Article 24

Les catégories sont les suivantes:

- Sub-23: 18-22 ans.
- Master: 23-34 ans.
- Master 35: 35-39 ans.
- Master 40: 40-44 ans.
- Master 45: 45-49 ans.
- Master 50: 50-54 ans.
- Master 55: 55-59 ans.
- Master 60: 60-64 ans.
- Master 65: 65-69 ans.
- Master 70: 70-74 ans.
- Master 75: 75 ans et plus.

Article 25

Le fait de s'inscrire à la course implique l'acceptation du présent règlement. L'organisation peut décider de toute incidence qui n'est pas prévue selon le règlement des courses de fond de la Federació Catalana d'Atletisme, ainsi que la réglementation de l'IAAF.

Ce Que Nous Offrons

Quel sport vous motive?



RUGBY



FOOTBALL



AVIRON ET CANOË



MULTI-SPORTS



CYCLISME



ACTIVITES DE PLEIN AIR



HOCKEY SUR GAZON



SPORTS NAUTIQUES



SPORTS SUR MESURE



HANDBALL



FUTSAL



BASKET



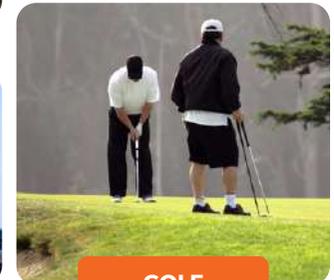
SKI



TRIATHLON



NATATION EN EAU LIBRE



GOLF

www.sportcontact.org - info@sportcontact.org

Pourquoi Nous Choisir?



Excellentes Infrastructures Sportives

35.424 équipements sportifs, Catalogne est la région d'Espagne avec plus d'installations sportives

Paysages Naturels

Des plages à couper le souffle aux imposantes montagnes des Pyrénées

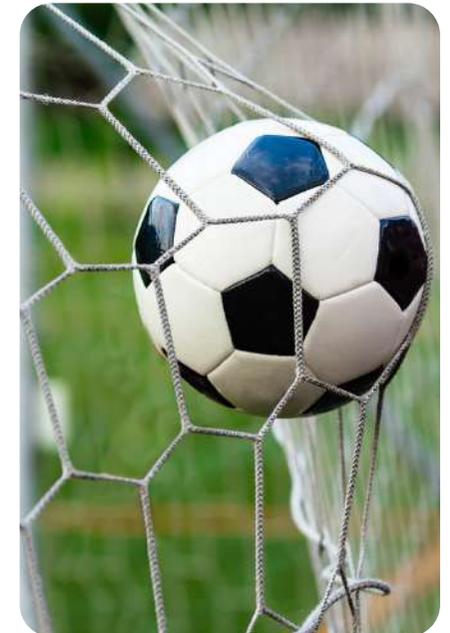


Climat tempéré

Un climat méditerranéen agréable pour s'entraîner toute l'année

Savoir-faire et expertise

Nous offrons des voyages sportifs depuis 1987





Suivez-nous **#SportContact**  

Avda. de les Alegries 14 - **Lloret de Mar** (17310)

Diputació 5, 5ème, 2ème - **Barcelone** (08003)



www.sportcontact.org



info@sportcontact.org



(+34) 669 500 400

Membre de:



**Costa Brava
Pirineu de Girona**